

# LIGNE DIRECTRICE ADMINISTRATIVE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LDA 11

Réf.: LDO-05

Alarme incendie

Alarme incendie

PERSONNEL VISÉ:
TOUT LE PERSONNEL

ÉMISSION:
MODIFIÉ LE:
2015-12-01

#### **BUT:**

Assurer un suivi avec le citoyen, pour l'informer de la réglementation concernant les alarmes incendie non fondées.

### **DÉFINITION:**

#### Alarme incendie fondée

Une alarme incendie est considéré fondée quand il y a présence de fumée, suite à un début ou un incendie de bâtiment ou des aliments surchauffés.

#### Alarme incendie non fondée

Une alarme incendie est considérée non fondée quand le détecteur de fumée est déclenché sans qu'il y ait présence de fumée (détecteur ou système défectueux, travaux de rénovation, poste manuel tiré malicieusement) ou détecteur mal installé / mal localisé et alarme à répétition à la même adresse.

## **PROCÉDURE:**

Remplir le formulaire « Remise de propriété » et remettre la **copie jaune** au propriétaire, son représentant ou à l'occupant.

N'oubliez pas d'inscrire sur le formulaire que vous avez informé le propriétaire, le responsable ou l'occupant de la réglementation. Inscrire une brève description des circonstances de l'événement. (Ex. : alarme incendie déclenchée par des travaux rénovation, sablage de gypse, - erreur de cuisson, etc.).

Notez qu'en tout temps, un véhicule d'intervention à l'obligation de se rendre jusqu'au lieu de l'intervention pour fins de vérification et de rédaction de rapport.

Bobby Bastien, directeur SSI Chandler

Luc Lebreux, directeur SSI Grande-Rivière

LDO-05 Page 1 sur 1